

## la sécurisation de la route Bertrix-Neufchâteau

Session : 2011-2012  
Année : 2012  
N° : 628 (2011-2012) 1

Question écrite du 20/07/2012

de FOURNY Dimitri  
à DI ANTONIO Carlo, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

La RN 854 entre Bertrix et Neufchâteau est trop souvent le théâtre de graves accidents de la route.

La question de la sécurisation de ce tronçon n'est pas neuve, j'avais d'ailleurs déjà interrogé le ministre Daerden en 2005 sur cette problématique.

S'il est vrai que certains aménagements ont été effectués, à l'instar de l'apposition de bandes réfléchissantes sur les arbres, ceux-ci ne sont pas suffisants.

L'aspect glissières de sécurité avait également été évoqué. Toutefois, il semblerait que cette solution ne soit pas pertinente vu que celles-ci ne feraient qu'accentuer l'effet de guidage et inciter à la pratique d'une vitesse élevée.

La présence de ces arbres le long de cette route a été décriée, mais abattre systématiquement les arbres ne résoudra pas complètement, il est vrai, la problématique des accidents. En effet, la présence d'arbres ne doit pas voiler les autres causes d'accidents ; alcool, vitesse, ?

Lorsque j'avais interrogé le ministre Lutgen l'année dernière sur cette question de la sécurisation de la RN 845, il m'avait précisé que la Commission provinciale pour la sécurité routière devait remettre un avis sur cette problématique.

Nous sommes en juillet 2012, qu'en est-il ? Cet avis a-t-il bien été remis et que contient-il ? Quels sont les aménagements envisagés ?

Réponse du 14/08/2012

de DI ANTONIO Carlo

De multiples Commissions provinciales de Sécurité routière se sont succédées ces dernières années dont la dernière en date, le 15 décembre 2011.

Malheureusement, je dois constater les divergences et le débat sans fin entre les acteurs locaux au sujet du traitement particulier de ces obstacles latéraux que constituent les arbres.

D'autres cas spécifiques existent en Wallonie pour lesquels, les différents partenaires tergiversent. Ce débat doit donc être envisagé dans un contexte plus global et ne peut se limiter au cas de la RN 845 entre Neufchâteaux et Bertrix.

Si la cause des accidents relève essentiellement du comportement au volant des usagers de la route, nous devons trouver une solution pour que la route « pardonne » ces écarts de conduite.

C'est pourquoi, concernant ces arbres, j'ai demandé au Président du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière de définir, avec les spécialistes en la matière et avant la fin de cette année, une ligne de conduite qui puisse être adaptable à la réalité du terrain.

En attendant, et en accord avec les acteurs locaux concernés par cette RN845, les mesures suivantes seront prises :

- des haies seront plantées pour tenter de créer des effets de porte. (Ces haies causent peu de dégâts en cas de collision) ;
- des cataphotes seront placés entre la chaussée et la piste cyclable par la régie de Neufchâteau ;
- des marquages de bords de route seront réalisés en relief ainsi que des marquages transversaux à l'approche de Petitvoir ;
- un radar préventif sera régulièrement installé par la Direction des Equipements électromécaniques de Namur et du Luxembourg du SPW ou à l'initiative des zones de police locale ;
- des contrôles routiers des services de police seront renforcés sur cet axe.